

## 200

E 53/7

*Le Ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au Conseil fédéral*

L

Paris, 6 juillet 1869

Conformément à l'office que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en dernier lieu<sup>1</sup> au sujet de la *ligne de Jougne*, je me suis empressé d'informer, le 21 Juin, M. le Ministre des Affaires Etrangères que le Gouvernement du Canton de Vaud venait d'accorder son approbation au tracé qui lui a été présenté par la Compagnie du chemin de fer de Jougne, pour le tronçon situé entre la gare de Vallorbe et la frontière française, en prenant pour base la convention de Dijon. Je demandais en conséquence que M. le Ministre des Travaux publics ratifiât de son côté le projet, en ce qui concerne le point de raccordement à la frontière.

Je vous envoie sous ce pli copie de la réponse du Ministre des Affaires Etrangères. Cette dépêche m'est parvenue hier soir, avec la suscription «urgente». A cette occasion, je me demande si le fait que cette réponse m'a été remise la veille de l'ouverture des conférences sur les chemins de fer de la Savoie, n'est pas une nouvelle preuve de la tactique dont la France a cherché à user contre nous, en tendant à établir une connexité entre ces deux questions.

En vous priant de vouloir bien porter cette réponse à la connaissance du Gouvernement de Vaud, dans le plus bref délai possible, je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer, [...].

## ANNEXE

E 2200 Paris 1/78

*Le Ministre français des Affaires étrangères, C. J. La Valette,  
au Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern*

Copie

N

Paris, 5 juillet 1869

J'ai donné connaissance à M. le Ministre des Travaux Publics du contenu des lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 1<sup>er</sup> Avril et 21 Juin derniers<sup>2</sup>, relativement à l'état avancé des travaux en cours d'exécution dans le Canton de Vaud, pour la jonction des chemins de fer français et suisses par Jougne, et à l'approbation récemment donnée par le Conseil d'Etat de ce Canton au projet de raccordement qui lui a été présenté par la Compagnie des chemins de fer suisses.

En réponse à ces deux communications, M. Gressier vient de me faire savoir que l'administration française n'a pas encore donné son adhésion aux propositions de la Conférence internationale, tenue à Dijon, le 2 Xbre dernier, par les ingénieurs français et suisses, chargés de fixer le tracé du raccordement de la section française avec la section suisse, dont les trois derniers kilomètres ont été réservés. Après avoir examiné le projet de la Compagnie du chemin de fer de la Méditerranée, en Conseil des Ponts et Chaussées, et discuté les points litigieux, notamment la question du maximum des pentes, question qui a provoqué, de la part de la Compagnie suisse, de vives réclamations, M. le

1. Du 18 juin 1869. Cf. E 2200 Paris 1/78.

2. Non retrouvées.

290

16 JUILLET 1869

Ministre des Travaux Publics a invité la Compagnie française à présenter, dans le plus court délai possible, un nouveau projet complet d'après les bases adoptées par le Conseil général des Ponts et Chaussées.

Dans ces circonstances, M. Gressier exprime instamment le désir que les travaux, sur la section réservée du côté de la Suisse, ne soient pas commencés avant que l'administration française ait pu donner une réponse définitive, dans la crainte que des mesures prématurées ne puissent faire naître de graves difficultés et retarder encore la décision d'une question à la solution de laquelle le Gouvernement du Canton de Vaud semble attacher une si grande importance.